
Nouveautés de la version 3.00.20 du 22 mars 2016
IMPACT EMPLOI ASSOCIATIONS

Présentation

Voici la liste des principales corrections et nouvelles fonctionnalités que vous pourrez découvrir dans Impact Emploi V3.00.20

Nouveautés de cette version

INFORMATIONS IMPORTANTES

- **Extractions trimestrielles : 1er Trimestre 2016**

[Cf MODULE DECLARATIONS](#)

- **Bulletins 2016 :**

[Cf MODULE BULLETIN DE SALAIRE](#)

[Pour information :](#) les "indemnités kilométriques vélo" seront intégrées et livrées dans une prochaine version.

- **Comment nous joindre ? :** (extrait de la lettre d'informations #6)

Une nouvelle adresse mail a été ouverte en parallèle de l'assistance technique que vous connaissez pour gérer toute question qui ne relève de problématique technique. Merci de distinguer vos demandes entre les deux adresses suivantes.

impact-emploi-association@urssaf.fr : adresse mail généraliste pour toute question juridique, demande d'évolution, adhésion ou radiation d'un tiers de confiance.

impactversion2.unica@urssaf.fr : assistance technique sur le logiciel

RAPPELS IMPORTANTS

Le lisez-moi de la version précédente (Version 3.00.19) est accessible en cliquant [ICI](#).

- **Copier-Coller d'employeur ou de salarié :**

Nous vous demandons momentanément de ne plus faire de copier-coller d'employeur ou de salarié à partir de la page d'accueil.

En attendant, pour effectuer un transfert d'employeur et de salarié d'un dossier vers un autre dossier, vous pouvez utiliser le "Transfert de données" accessible à partir du centre de maintenance / Maintenir. La procédure est accessible en cliquant [ICI](#).

ADMINISTRATIF EMPLOYEUR

- Aucune modification effectuée.

ADMINISTRATIF SALARIE..**- Contrats :**

Ajout du contrat CDI Intermittent pour les fonctionnaires ou agents des collectivités avec les bases forfaitaires AEP.

MODULE BULLETIN DE SALAIRE**- Bulletins de paie 2016 :**

Versement santé : (Zones complémentaires \ Onglet "Autres éléments revenus bruts" \ Onglet "Vers.Santé/Intéressement/Abond. PEE") (NOUVEAU)

= Chèque santé

Pour plus d'informations législatives, cliquer [ICI](#)

Saisie :

1/ Cliquer sur l'onglet "Autres éléments de revenu brut"

2/ Cliquer sur l'onglet "Vers.Santé/Intéressement/Abond. PEE"

3/ Choisir "Versement santé" dans la liste déroulante

4/ Saisir le montant du versement santé dans les colonnes "Montant" et "Non soumis"

Indemnité compensatrice de congés payés 10% : (Onglet congés payés)

Correction de l'automatisme de calcul de cette indemnité lorsque l'on ressaisie le salaire de base.

Réduction ZFU

Le calcul de la réduction ZFU à compter du 01/01/2016 a été corrigé, vous devez recalculer les bulletins pour les extractions du 1er trimestre.

PARAMETRAGE**- Code risque Accident du Travail :**

Ajout du taux du code 511NB (4,10%) pour 2016

- Frais de santé :

Ajout du paramétrage Frais de santé pour les salariés permanents rattachés à l'IDCC 3090 Convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant.

MODULE EDITIONS

Etat des dépenses salariales :

Cet état sera mis à jour dès que possible.

MODULE DECLARATIONS

PRECONISATION :

Nous vous conseillons de lancer l'édition des bulletins non saisis pour le trimestre à extraire avant de lancer vos extractions.

Déclarations de Prévoyance (et/ou de Mutuelle) :

Une modification a été apportée sur les extractions de prévoyance et/ou de mutuelle.

- Les contrats dont la périodicité est trimestrielle sont extraits uniquement lors des extractions trimestrielles.
- Les contrats dont la périodicité est semestrielle sont extraits uniquement lors des extractions semestrielles

Dans le module Déclaration / Extractions trimestrielles, Choix "Prévoyance" : permet de lancer les extractions trimestrielles de prévoyance et/ou de mutuelle pour tous les contrats de prévoyance et/ou de mutuelle ayant la périodicité "Trimestrielle"

Exemple :

Si pour une même association, vous avez paramétré un contrat de mutuelle "trimestriel" et un contrat de prévoyance "semestriel" relevant d'un même organisme, vous aurez :

- en déclaration trimestrielle : l'extraction et le bordereau contenant les cotisations du contrat de mutuelle pour cet organisme.
- en déclaration semestrielle : l'extraction et le bordereau contenant les cotisations du contrat de prévoyance pour cet organisme.

Particularité prévoyance : CHORUM

Les déclarations de cotisations de prévoyance "CHORUM" issues du logiciel ne doivent plus être adressées à CHORUM.

CHORUM n'accepte plus les DUCS. Chaque association doit dorénavant se rendre sur son espace "CHORUM et VOUS" et remplir sa déclaration en ligne à partir du document que vous nous transmettons.

Les associations pourront également procéder au paiement des cotisations par virement ou téléversement à partir de leur espace.

Particularité retraite : AG2R - Réunica

Pour les associations adhérentes à la caisse REUNIRS pour lesquelles les règlements sont faits par chèque, il est important de libeller le chèque à l'ordre suivant : AG2R REUNICA. L'adresse de paiement est : AG2R REUNICA RETRAITE - TSA 40644 - 92894 NANTERRE CEDEX 9. Cette adresse est à ajouter en adresse régionale au niveau de l'organisme REUNI RS (Paramétrage (taux...) / Organismes collecteurs / Caisses de retraite).

MODULE DADS U 2015

- RAPPEL : DADS U ANNULE et REMPLACE :

Les DADS U "annule et remplace" seront gérées association par association.

Si vous avez besoin de transmettre un fichier DADS U "annule et remplace" :

1/ Récupérer le nom du fichier DADS U réel déposé sur le site de Net-entreprise dans lequel l'association a été rejetée.

2/ Générer un fichier DADS U réel pour l'association rejetée.

3/ Envoyez-nous un message à l'adresse **impactversion2.unica@urssaf.fr** en nous communiquant le Nom du fichier rejeté et en joignant le nouveau fichier DADS U de l'association rejetée (les fichiers DADS U se trouvent sur votre poste sous C:\ProgramData\Impact Emploi v3\ged\dadsu)

4/ Nous vous renverrons un fichier "annule et remplace" qu'il faudra de nouveau déposer sur Net-entreprise et suivre les retours.